

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour*

**CX/NFSDU 06/28/1-Rév.
Mai 2006**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME Vingt-huitième session

Hôtel Sheraton Chiangmai, Chiang Mai (Thaïlande),
30 octobre – 3 novembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 06/28/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	CX/NFSDU 06/28/2
3.	Directives relatives aux allégations nutritionnelles : projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B – Fibres alimentaires) - Observations à l'étape 6	ALINORM 06/29/26, Annexe III CX/NFSDU 06/28/3
4 (a).	Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales : Section A – Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons - Observations à l'étape 6 Propositions du Groupe de travail relatives à la section 3 : facteurs essentiels de composition et de qualité - Observations à la section 3	ALINORM 06/29/26, Annexe IVA ; CRD 1 CX/NFSDU 06/28/4 CX/NFSDU 06/28/4-Add.3 CX/NFSDU 06/28/4-Add.4
4 (b).	Section B – Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales - Observations à l'étape 6 Propositions du Groupe de travail relatives aux sections sur les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/26, Annexe IVB CX/NFSDU 06/28/4-Add.1 CX/NFSDU 06/28/4-Add.2

- | | | |
|-----|--|--|
| 5. | Projet de norme révisée pour les aliments exempts de gluten
- Observations à l'étape 6 | CL 2006/5-NFSDU
CX/NFSDU 06/28/5 |
| 6. | Avant-projet de révision de la liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les préparations pour nourrissons et enfants en bas âge destinées à des fins diététiques spéciales
- Observations à l'étape 3 | CX/NFSDU 06/28/6
CX/NFSDU 06/28/6-Add.1 |
| 7 | Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4
- Observations à l'étape 3 | CX/NFSDU 06/28/7
CX/NFSDU 06/28/7-Add.1 |
| 8. | Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage | CX/NFSDU 06/28/8 |
| 9. | Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux travaux du CCNFSDU | CX/NFSDU 06/28/9 |
| 10. | Autres questions et travaux futurs

Document de travail sur la révision de la Section 3.4 « Glucides » de la norme Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge

Proposition de nouveaux travaux pour la modification des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 09-1987) | CL 2006/44-CAC
CX/NFSDU 06/28/10
CX/NFSDU 06/28/11 |
| 11. | Date et lieu de la prochaine session | |
| 12. | Adoption du rapport | |

* Tous les documents de la vingt-huitième session seront distribués sous format électronique. Les personnes désirant recevoir des exemplaires imprimés sont priées de s'adresser à M. Georg Müller, Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Rochusstraße 1, 53123 Bonn (Allemagne); télécopie: +49 (228) 529 49 65, courriel: ccnfsdu@bmelv.bund.de

Les documents de travail seront affichés sur le site Web du Codex à mesure de leur finalisation. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante:

<http://www.codexalimentarius.org>

Les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur auront été distribués avant la réunion, car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place sera limité.

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ouverture de la session. La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (doc. CX/NFSDU 06/28/1). Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex (doc. CX/NFSDU 06/28/2). Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités. Le document est fondé sur des informations compilées par le Secrétariat du Codex.

Point 3 de l'ordre du jour. Directives relatives aux allégations nutritionnelles: projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B – Fibres alimentaires). Le Comité est invité à examiner le projet de tableau dans lequel figurent des dispositions relatives aux fibres alimentaires, telles qu'amendées pendant la vingt-septième session du Comité. Les observations sont intégrées dans le document CX/NFSDU 06/28/3.

Point 4 de l'ordre du jour. Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales: Section A – Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons (doc. ALINORM 06/29/26, Annexe IVA) et **Section B – Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales** à l'étape 4 (doc. ALINORM 06/29/26, Annexe IVB). Le libellé actuel des sections de la norme susmentionnées intègre les améliorations apportées par le Comité à sa vingt-septième session. Le rapport établi par le Groupe de travail sur les exigences en matière de composition qui se réunira avant la vingt-huitième session sera distribué en tant que document de séance (CRD 1). Des propositions relatives à la section sur les additifs alimentaires seront formulées par le Groupe de travail dirigé par la Suisse et distribuées sous la cote CX/NFSDU 06/28/4-Add.2. Le Comité ayant transmis à sa vingt-septième session la Section B relative aux préparations destinées à des fins médicales spéciales à la Commission pour adoption à sa vingt-neuvième session à l'étape 5, les observations relatives à cette section à l'étape 6 seront compilées dans le document CX/NFSDU 06/28/4-Add.1, si la Commission adopte cette section à l'étape 5.

Point 5 de l'ordre du jour. Projet de norme révisée pour les aliments exempts de gluten (doc. CL 2005/5-NFSDU). À sa vingt-septième session, le Comité est convenu de renvoyer la dernière version du projet de norme révisée à l'étape 6 pour observations et examen à sa présente session. Les observations seront compilées dans le document CX/NFSDU 06/28/5.

Point 6 de l'ordre du jour. Avant-projet de révision de la liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les préparations pour nourrissons et enfants en bas âge destinées à des fins diététiques spéciales (doc. CX/NFSDU 06/28/6). À la suite des décisions prises par le Comité à sa vingt-septième session, l'Allemagne a révisé le document susmentionné. Les observations reçues à son sujet sont présentées dans le document CX/NFSDU 06/28/6-Add.1.

Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4 (doc. CX/NFSDU 06/28/7). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-septième session, le document a été révisé par le Gouvernement français en collaboration avec des partenaires. Les observations à l'étape 3 seront présentées dans le document CX/NFSDU 06/28/7-Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour. Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage (doc. CX/NFSDU 06/28/8). Des propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage seront formulées par l'Afrique du Sud.

Point 9 de l'ordre du jour. Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux travaux du CCNFSDU (doc. CX/NFSDU 06/28/9). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-sixième session, un document de travail sur cette question sera établi par l'Australie.

Point 10 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités à condition qu'elles répondent aux objectifs à moyen terme et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

Point 11 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 12 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa vingt-huitième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.